

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix, le quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

**Étaient présents :** MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, ALTARE, Adjoint, BEVILLON, LANDAIS, BRIEAU, VERDEAU, CROISÉ, REMAUD, HAYREAUD, BONNIN, GUICHETEAU, LIMOUZIN, Nathalie BODET, GUERIN, CREPEAU, MERLET, BARRAUD, GABORIEAU, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

- Madame DELAIRE ayant donné procuration à Monsieur BODET,
- Madame PIVETEAU ayant donné procuration à Madame SIRET,
- Monsieur HERBRETEAU ayant donné procuration à Monsieur MERLET.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Madame SIRET est élue à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'ajouter les deux délibérations suivantes :

- Indemnité représentative de logement des instituteurs –IRL- pour 2009,
- Ouverture et exploitation du camping municipal le Pâtis pour la saison 2010 – tarifs à la nuitée et à la semaine du mobil-home appartenant à la commune.

Le conseil municipal acquiesce à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE**

Sur la proposition de Madame le Maire et de Monsieur BODET, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre, vote le budget primitif 2010 de la commune qui s'établit équilibré en recettes et en dépenses à 4 217 882.41 € à la section de fonctionnement et à 2 951 921.27 € à la section d'investissement.

Monsieur BODET commente certains postes de dépenses, notamment les consommations énergétiques qui évoluent de manière importante.

#### **BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2010 du service de l'assainissement qui s'établit équilibré en recettes et en dépenses à 199 136.00 € à la section d'exploitation et à 630.285.51 € à la section d'investissement.

Madame le Maire rappelle qu'il y aura des investissements importants à consentir dans les prochaines années, notamment la plateforme de stockage des boues, le redimensionnement de la station de la Croix Blanche ainsi que les diverses problématiques liées à la lagune de la Belle Entrée.

#### **BUDGET PRIMITIF 2010 DES LOTISSEMENTS**

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2010 des lotissements qui s'établit équilibré en recettes et en dépenses à

1 333 146.87 €uros à la section de fonctionnement et à 1 807 251.23 €uros à la section d'investissement.

La réalisation de la voirie définitive de la première tranche du lotissement du Petit Bourbon est prévue cette année bien que toutes les constructions ne soient pas réalisées. Il sera utile de rappeler une nouvelle fois aux propriétaires de lots qu'ils doivent impérativement faire les bases des murets de clôture avant les travaux de voirie définitive.

### **CONTRAT D'ASSOCIATION DES ÉCOLES PRIVÉES – APPROBATION DE L'INSCRIPTION BUDGÉTAIRE – RÉPARTITION DES MONTANTS – PAIEMENT DES ACOMPTES**

Sur la proposition de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription budgétaire 2010 au titre du contrat d'association des écoles privées pour un montant de 250 618.00 €uros réparti comme dessous :

- École maternelle 163 908.00 €uros
- École élémentaire 86 710.00 €uros

Et dit que ces montants seront versés par acomptes mensuels de manière à permettre un bon fonctionnement des établissements scolaires.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS DE FACADES, TOITURES, ZINGUERIE**

Sur le rapport de Monsieur ALTARE, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 voix contre, attribue une subvention de 700 (sept cents) €uros à Madame Marie-Josèphe LUCAS pour un immeuble sis 65 rue Georges Clemenceau.

### **CHARGÉ(E) DE COMMUNICATION**

Sur la proposition de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un(e) chargé( e) de communication selon le dispositif des CAE PASSERELLE, dit que les caractéristiques du contrat seront les suivantes :

#### **TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE**

- sera de 35 heures (sans RTT)

#### **RÉMUNÉRATION**

- calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe

#### **DURÉE DU CONTRAT**

- 12 mois

et charge Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération et de signer tous documents à intervenir relatifs à ce recrutement.

Monsieur MORTEAU précise que 18 candidats ont postulé ; 12 ont été écartés du fait de leur âge notamment, les 6 autres seront reçus en mairie le 26 avril prochain.

### **ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE LA ROCHE SUR YON ET LA CHATAIGNERAIE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE ET LA COMMUNE DES ESSARTS**

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la cartographie et du projet de convention, l'autorise à signer la convention avec le Département de la Vendée ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

Madame le Maire précise que l'itinéraire total est long de 120 km dont 15.746 km sur les Essarts. Le coût des travaux est estimé à 310 000.00 €uros dont 71 187.00 € pour les Essarts et 241 375.00 € à la charge de la Communauté de Communes du Pays des Essarts selon une première estimation ayant soulevé quelques remarques et que Bertrand De Villiers va s'employer à faire réviser.

Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2010 et se poursuivra jusqu'à l'été 2011.

### **INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – IRL – POUR 2009**

Sur le rapport de Monsieur MORTEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la revalorisation de l'IRL 2009 pour un montant de 2163.72 €uros

### **OUVERTURE ET EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL LE PATIS POUR LA SAISON 2010 – TARIFS À LA NUITÉE ET À LA SEMAINE DU MOBIL HOME APPARTENANT À LA COMMUNE**

Sur la proposition de Monsieur GABORIEAU, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exploiter le camping en régie tant que sa vente n'aura pas été réalisée, dit que la période d'ouverture pour la saison 2010 ira du 1<sup>er</sup> mai au 12 septembre inclus, et détermine ci-après les tarifs de location du mobil-home pour 4 personnes :

- Nuitée 40 €uros
- Semaine 200 €uros
- Animaux 15€/semaine.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe que

- le salon des antiquaires de La Roche sur Yon aura lieu les 24 et 25 avril ; quelques invitations sont à disposition,
- l'inauguration de l'Espace Charles Madras se déroulera le 7 mai à 18 heures,
- la remise des prix littéraires à la bibliothèque est fixée au 29 mai à 11 heures,

Monsieur MORTEAU informe

- de l'ouverture à la rentrée prochaine d'une 16<sup>e</sup> classe élémentaire à l'école Notre-Dame, laquelle organise ses portes ouvertes le 30 avril de 17 heures à 20 heures,
- que la réunion du 8 avril au conseil général relative à la construction d'un collège public aux Essarts a permis de constater que les chiffres avancés par le Collectif et ceux déterminés par le Département sont similaires. L'annonce d'une décision de la part du conseil général est attendue pour la fin de l'année 2010,
- le Comité des Fêtes organise la fête de la musique le 19 juin de 16 heures à 2 heures du matin. Différents groupes musicaux y participeront et la fête sera surtout centrée sur la place du marché et la rue Mignen à revenir vers le parking de la gendarmerie. Il organise également les festivités du 3 juillet auxquelles il conviendra de donner une appellation définitive.

Monsieur ALTARE regrette que la fête de la musique n'ait pas lieu le 21 juin et que celle « de l'été » ne se déroule pas le 14 juillet.

Madame le Maire souhaite laisser le nouveau Comité des Fêtes y travailler sereinement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

